



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction générale des douanes  
et droits indirects

# 2026-10 : MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MOYENS NAVALS DE LA GARDE-CÔTES DE LA DOUANE LOCALISÉS MÉTROPOLE

## FICHER QUESTIONS-RÉPONSES

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

**24/06/2026 à 12h00**

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES QUESTIONS : **15/06/2026**

## TABLE DES MATIERES

I. Suivi des questions et des réponses .....	3
II. Tableau des réponses.....	4

# I. Suivi des questions et des réponses

Le tableau suivant présente le numéro de suivi séquentiel attribué à chaque question avec la date à laquelle la question a été enregistrée sur la Plate-forme des Achats de l'Etat (« PLACE ») et, la date à laquelle le pouvoir adjudicateur a apporté une réponse.

<b>Numéro</b>	<b>Date des questions</b>	<b>Date des réponses</b>
1	17/04/2026	28/04/2026
2	05/05/2026	<i>En cours de traitement</i>
3	05/05/2026	29/05/2026
4	13/05/2026	29/05/2026
5	13/05/2026	29/05/2026
6	13/05/2026	29/05/2026
7	13/05/2026	29/05/2026
8	13/05/2026	29/05/2026
9	13/05/2026	29/05/2026
10	13/05/2026	29/05/2026
11	13/05/2026	29/05/2026
12	13/05/2026	29/05/2026
13	26/05/2026	<i>En cours de traitement</i>
14	26/05/2026	<i>En cours de traitement</i>
15	26/05/2026	<i>En cours de traitement</i>
16	26/05/2026	<i>En cours de traitement</i>
17	26/05/2026	<i>En cours de traitement</i>
18	26/05/2026	<i>En cours de traitement</i>
19	26/05/2026	<i>En cours de traitement</i>
20	26/05/2026	<i>En cours de traitement</i>
21	26/05/2026	<i>En cours de traitement</i>
22	26/05/2026	<i>En cours de traitement</i>
23	29/05/2026	<i>En cours de traitement</i>
24	29/05/2026	<i>En cours de traitement</i>
25	29/05/2026	<i>En cours de traitement</i>
26	29/05/2026	<i>En cours de traitement</i>
27	29/05/2026	<i>En cours de traitement</i>

## II. Tableau des réponses

Le tableau suivant présente le numéro de suivi séquentiel attribué à chaque question, la question enregistrée sur le site de la PLACE et la réponse formulée par le pouvoir adjudicateur.

Numéro	Question	Réponse de la DGDDI
1	<p>Dans le cadre de la consultation citée en référence, nous avons bien téléchargé le DCE et préparons notre offre.</p> <p>Toutefois, au regard du volume à étudier, du nombre et de la variété d'unités et par conséquent du nombre de lignes à chiffrer, notamment durant le mois de mai et ses jours fériés, le délai accordé de moins de 6 semaines, nous semble particulièrement court.</p> <p>Aussi nous vous serions reconnaissants de bien vouloir accorder un délai supplémentaire de 6 semaines et de porter la date de remise des offres au 13 juillet 2026.</p>	<p>Afin de permettre aux candidats de remettre une offre la plus qualitative possible, l'administration – au regard de ses contraintes calendaires – reporte la date limite de remise des offres au <b>mercredi 24 juin 2026 à 12h00 (heure de Paris)</b>.</p> <p>Par conséquent, le délai pour présenter toute demande de précision ou de renseignement complémentaire relative à la présente consultation, est prolongé d'autant soit jusqu'au 15 juin 2026.</p> <p>L'ensemble des réponses aux demandes de précisions et/ou renseignements complémentaires sera mis en ligne sur la PLACE au plus tard le 19 juin 2026.</p>
2	<p>Pouvez-vous nous communiquer les caractéristiques prévues pour le PCGC: dimensions, tonnage, surface œuvres vives et œuvres mortes ?</p>	<p><i>En cours de traitement</i></p>

3	<p>BPU-2026_Pièce_de_rechange, sur le total des 4670 lignes de pièces à chiffrer, près de 490 nécessitent des précisions pour identifier et répondre à votre besoin notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- précision sur votre besoin: remplacement de l'équipement global? Marque et référence de l'équipement souhaité ou à remplacer, pour définir les caractéristiques techniques ?</li> <li>- certains matériels demandés apparaissent comme obsolètes, et peuvent nécessiter une adaptation sur place pour intégration, ou raccordement à l'existant. Si le chiffrage de ces lignes est confirmé, pouvez-vous nous communiquer les documentations techniques des équipements? fiche produit, synoptique de câblage et d'intégration à bord, photo de l'intégration etc...</li> </ul>	<p>Afin de permettre le traitement de cette question, pourriez-vous préciser les lignes que vous jugez obsolètes.</p>
4	<p>Dans l'onglet « Entête_annexe_financière » des DQE des 4 lots, il est écrit : « Le candidat est tenu de compéter toutes les cellules en fond jaune ». Or aucune cellule n'est sur fond jaune dans les différents onglets des fichiers. Mais toute les cases de la colonne « Remplissage obligatoire » sont inscrites « OUI ». Pourriez-vous nous confirmer qu'il ne faut pas tenir compte de la remarque relative au fond jaune ?</p>	<p>Nous vous confirmons qu'il ne faut pas tenir compte de la remarque relative au fond jaune indiquée dans l'onglet « Entête_annexe_financière » des DQE propres à chaque lot.</p> <p>En effet, il est attendu que le candidat renseigne l'ensemble des cellules de la colonne « Remplissage obligatoire » comportant la mention « OUI ».</p>

5	Concernant le cas où la ligne au BPU ne peut être chiffrée par un candidat, comment cette ligne est-elle prise en compte dans le DQE pour établir le classement des offres ?	<p>Dans l'hypothèse où un candidat ne serait pas en mesure de renseigner une ligne du BPU, son offre serait déclarée irrégulière au sens des règles applicables à la commande publique.</p> <p>Par ailleurs, lorsque cette impossibilité résulte du fait que la pièce ou la prestation mentionnée n'est plus référencée ou commercialisée, il est précisé que les références indiquées dans les annexes financières propres à chaque lot sont fournies à titre indicatif et illustratif. À ce titre, toute solution équivalente présentant des caractéristiques et performances techniques comparables sera admise.</p>
6	Concernant le sous-critère 2.2 «Gestion de la maintenance correctives (scénarios» (55 points), devons-nous également renseigner le paragraphe 3.2 du cadre de réponse technique ? En effet, ce contenu ne risque-t-il pas de faire doublon avec l'article 8 du même cadre ?	<p>En ce qui concerne le CRT des lots 1, 2 et 3, les candidats sont invités à apporter leur réponse concernant le sous-critère 2.2 relatif à la gestion de la maintenance corrective uniquement à l'article 8 du CRT propre à chaque lot.</p> <p>En effet, l'article 3.2 des CRT concernés présente les éléments d'appréciation et leur notation.</p> <p>Par ailleurs, il est porté à la connaissance des candidats que les CRT des lots 1, 2 et 3 ont été modifiés afin de tenir compte de cette précision. La case comportant la mention « Réponse du candidat » à l'article 3.2 a été retirée.</p>
7	En ce qui concerne le lot 1, pourriez-vous nous communiquer le n° de série du moteur YANMAR du St ONGES DF101, VOLVO du GARANGE DF2 ?	<p>Le numéro de série du moteur YANMAR du St ONGES DF101 est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moteur : <b>E214784</b> ;</li> <li>• YANMAR : <b>4JH4-HTE KM4A</b>.</li> </ul> <p>Le numéro de série du VOLVO du GARANGE DF2 est le <b>5102170598A</b>.</p>
8	En ce qui concerne le lot 3, pourriez-vous nous communiquer la tension (24 ou 12V), la fréquence (50 ou 60 Hz) ainsi que l'intensité (60A...) pour l'ensemble des GE ONAN (MDKBU 27KM, MDKBS 22.5KW, MDKES 22.5KW, MDKBJ 6KW, MDDCJ 80KW) ?	<p>Les GE ONAN (MDKBU 27KM, MDKBS 22.5KW, MDKES 22.5KW, MDKBJ 6KW, MDDCJ 80KW) disposent d'une <b>tension de 12V</b>, d'une <b>fréquence de 50Hz</b> et d'une <b>intensité de 51A</b>.</p>

<p>9</p>	<p>En ce qui concerne les opérations de carénage des PGC, indiquées au BPU du lot 1, quelle est la différence de définition du périmètre entre les lignes « <b>METRO-MP-MCO-0277 – Carénage standard</b> » et « <b>METRO-MP-MCO-0278 – Carénage et hydro-sablage sous cocon</b> » du BPU ?</p> <p>En effet, la seule différence dans la colonne « définition opérations » concerne la peinture de 10% des œuvres mortes, ce qui ne semble pas cohérent avec la colonne « libellé ».</p>	<p>Ces lignes concernent deux prestations de carénage distinctes. En effet, la première concerne un carénage sans hydro-sablage, tandis que la seconde porte sur un carénage avec hydro-sablage sous cocon.</p> <p>Ainsi, en fonction de ses besoins, la DNGCD se réserve la possibilité de commander l'une ou l'autre des prestations, étant précisé que celles-ci ne peuvent être commandées simultanément.</p> <p>Par ailleurs, nous vous informons que la ligne METRO-MP-MCO-0278, initialement intitulée « <b>Carénage et hydro-sablage sous cocon</b> », a été modifiée et renommée « <b>Carénage et hydro-sablage sous cocon de la carène</b> ».</p> <p>Enfin, cette modification vise à permettre l'ajout au BPU, d'une nouvelle ligne, à savoir : « <b>METRO-MP-MCO-0325 Hydro-sablage sous cocon du pont principal et des superstructures</b> ». Il est porté à la connaissance des candidats que, contrairement aux deux premières prestations de carénage, cette dernière peut être commandée en complément de l'une ou l'autre des prestations de carénage.</p>
<p>10</p>	<p>En ce qui concerne les opérations de carénage des PCGC, indiquées au BPU du lot 1, quelle est la différence de définition du périmètre entre les lignes « <b>METRO-MP-MCO-0279 – Carénage standard</b> » et « <b>METRO-MP-MCO-0280 – Carénage et hydro-sablage sous cocon</b> » du BPU ?</p> <p>En effet, il n'y a aucune différence dans la colonne « définition opérations ».</p>	<p>Ces lignes concernent deux prestations de carénage distinctes. En effet, la première concerne un carénage sans hydro-sablage, tandis que la seconde porte sur un carénage avec hydro-sablage sous cocon.</p> <p>Ainsi, en fonction de ses besoins, la DNGCD se réserve la possibilité de commander l'une ou l'autre des prestations, étant précisé que celles-ci ne peuvent être commandées simultanément.</p> <p>Par ailleurs, nous vous informons que la ligne METRO-MP-MCO-0280, initialement intitulée « <b>Carénage et hydro-sablage sous cocon</b> », a été modifiée et renommée « <b>Carénage et hydro-sablage sous cocon de la carène</b> ».</p> <p>Enfin, cette modification vise à permettre l'ajout au BPU, d'une nouvelle ligne, à savoir : « <b>METRO-MP-MCO-0326 – Hydro-sablage sous cocon du pont principal et des superstructures</b> ». Il est porté à la connaissance des candidats que,</p>

		<p>contrairement aux deux premières prestations de carénage, cette dernière peut être commandée en complément de l'une ou l'autre des prestations de carénage.</p>
11	<p>En ce qui concerne les opérations de carénage des VGC, indiquées au BPU du lot 1, quelle est la différence de définition du périmètre entre les lignes « <b>METRO-MP-MCO-0281 – Carénage standard</b> » et « <b>METRO-MP-MCO-0282 – Carénage et hydro-sablage sous cocon</b> » du BPU ?</p> <p>En effet, il n'y a aucune différence dans la colonne « définition opérations ».</p>	<p>Ces lignes concernent deux prestations de carénage distinctes. En effet, la première concerne un carénage sans hydro-sablage, tandis que la seconde porte sur un carénage avec hydro-sablage sous cocon.</p> <p>Ainsi, en fonction de ses besoins, la DNGCD se réserve la possibilité de commander l'une ou l'autre des prestations, étant précisé que celles-ci ne peuvent être commandées simultanément.</p> <p>Par ailleurs, nous vous informons que la ligne METRO-MP-MCO-0282, initialement intitulée « <b>Carénage et hydro-sablage sous cocon</b> », a été modifiée et renommée « <b>Carénage et hydro-sablage sous cocon de la carène</b> ».</p> <p>Enfin, cette modification vise à permettre l'ajout au BPU, d'une nouvelle ligne, à savoir : « <b>METRO-MP-MCO-0327 – Hydro-sablage sous cocon du pont principal et des superstructures</b> ». Il est porté à la connaissance des candidats que, contrairement aux deux premières prestations de carénage, cette dernière peut être commandée en complément de l'une ou l'autre des prestations de carénage.</p>

12	<p>En ce qui concerne les opérations de carénage des VSR, indiquées au BPU du lot 1, quelle est la différence de définition du périmètre entre les lignes « <b>METRO-MP-MCO-0283 – Carénage standard</b> » et « <b>METRO-MP-MCO-0284 – Carénage et hydro-sablage sous cocon</b> » du BPU ?</p> <p>En effet, il n’y a aucune différence dans la colonne « définition opérations ».</p>	<p>Ces lignes concernent deux prestations de carénage distinctes. En effet, la première concerne un carénage sans hydro-sablage, tandis que la seconde porte sur un carénage avec hydro-sablage sous cocon.</p> <p>Ainsi, en fonction de ses besoins, la DNGCD se réserve la possibilité de commander l’une ou l’autre des prestations, étant précisé que celles-ci ne peuvent être commandées simultanément.</p> <p>Par ailleurs, nous vous informons que la ligne METRO-MP-MCO-0280, initialement intitulée « <b>Carénage et hydro-sablage sous cocon</b> », a été modifiée et renommée « <b>Carénage et hydro-sablage sous cocon de la carène</b> ».</p> <p>Enfin, cette modification vise à permettre l’ajout au BPU, d’une nouvelle ligne, à savoir : « <b>METRO-MP-MCO-0328 –Hydro-sablage sous cocon du pont principal et des superstructures</b> ». Il est porté à la connaissance des candidats que, contrairement aux deux premières prestations de carénage, cette dernière peut être commandée en complément de l’une ou l’autre des prestations de carénage.</p>
13	<p>Afin d’être en mesure de chiffrer les barèmes relatifs aux navires PCGC, pouvez-vous communiquer la documentation technique de ces navires ?</p>	<p><i>En cours de traitement</i></p>

14	<p>Dans l'onglet "BPU_2026_Cde_hors_BPU" du fichier "2026-10_MCO Douanes_BPU_Lot 1", pouvez-vous préciser le terme "catalogue" ? Et préciser la manière attendue d'utiliser les taux de "remise" et de "peine et soins" ?</p>	<i>En cours de traitement</i>
15	<p>Le périmètre technique des opérations de carénage est différent dans le CCTP (§10.8.3.1) et dans le BPU. Pouvez-vous indiquer lequel est à considérer ou s'il est nécessaire de cumuler les deux périmètres ?</p>	<i>En cours de traitement</i>
16	<p>Est-il possible de dissocier les barèmes de carénage applicables aux PGC DFP1, DFP2 et au PGC DFP3 ? Ces deux types de navire étant très différent en termes de taille.</p>	<i>En cours de traitement</i>

17	Afin d'être en mesure de chiffrer les barèmes de carénage, pouvez-vous communiquer les systèmes peinture attendus, ainsi que les surfaces des gisements : œuvres vives et œuvres mortes de tous les navires concernés ?	<i>En cours de traitement</i>
18	Dans le cadre des carénages avec cocons pour traiter les œuvres vives, pouvez-vous confirmer assumer les risques de non étanchéités des cocons de coque ? Si non, pouvez-vous confirmer vouloir un cocon intégral du navire afin de pouvoir réaliser cette prestation ?	<i>En cours de traitement</i>
19	Afin d'être en mesure de chiffrer les barèmes METRO- CORR-MCO-0136, METRO- CORR-MCO-0137, METRO- CORR-MCO-0138 et METRO- CORR-MCO-0139, merci de préciser dans quelle annexe retrouver le périmètre technique à réaliser ?	<i>En cours de traitement</i>

20	En vue de chiffrer correctement le management nécessaire aux prestations de carenages, pouvez-vous préciser les dates des derniers carénages de chaque unité et le planning prévisionnel pour les 12 prochains mois ?	<i>En cours de traitement</i>
21	Dans l'hypothèse de retard d'un titulaire du lot 2 ou 3 impactant la planification des intervenants du lot 1, pouvez-vous préciser quelle entité assume les surcoûts potentiels liés à ces retards ?	<i>En cours de traitement</i>
22	Dans la DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL, il est demandé "Le candidat indique dans le tableau ci-dessous le chiffre d'affaires spécifique à la destruction des bouteilles de gaz réalisé par son entreprise sur les 3 derniers exercices.", pouvez-vous préciser les attentes de cette demande ?	<i>En cours de traitement</i>

23	Certains barèmes font références à des installations qui n'apparaissent sur aucun navire de l'annexe 1 du CCTP (ex : MAN, Nanni, Reintjes...) pouvez-vous précisez quel navire est concerné par ces barèmes et préciser les numéros de séries des équipement mentionnés dans l'ANNEXE 1 jointe ?	<i>En cours de traitement</i>
24	Pour recevoir de la part des constructeurs et/ou fournisseurs un chiffrage des barèmes du doc, il est nécessaire de communiquer aux fournisseurs les numéros de série des installations et équipements cités dans l'ANNEXE 2 jointe. Pouvez-vous nous les communiquer ?	<i>En cours de traitement</i>
25	Dans le cas d'une impossibilité de chiffrer une ou plusieurs lignes de barèmes par manque d'information technique, comment seront évaluées ces lignes dans le cadre de la notation de l'offre ?	<i>En cours de traitement</i>

26	<p>Dans le cadre de la réponse à l'offre de marché 2026-10_MCO Naval Métropole lot N°2, nous avons l'interrogation suivante.</p> <p>Dans l'onglet "BPU_2026_MAINTENANCE_CORRECTIVE".</p> <p>Si nous répondons "non applicable" dans la colonne « FAMILLE » aux lignes intitulées « MAIN D'OEUVRE » et « PRESTATION DIRECTE », cela constitue-t-il un critère rédhibitoire entraînant l'irrecevabilité de l'ensemble de notre offre pour le lot n°2, ou bien l'absence de réponse aura-t-elle uniquement un impact sur la notation de cet onglet / du critère concerné ?</p>	<i>En cours de traitement</i>
27	<p>Le document "2026-10_MCO Naval Metropole_DQE_Lot 1", onglet "pièces de rechange" présente les barèmes METRO-PR-MCO-04671, METRO-PR-MCO-04672, METRO-PR-MCO-04673 et METRO-PR-MCO-04674, que nous ne retrouvons pas dans le document "2026-10_MCO Douanes_BPU_Lot 1"</p> <p>Pouvez-vous préciser si ces lignes sont à compléter et si oui, nous communiquer le BPU à jour ?</p>	<i>En cours de traitement</i>